

ÉDUCATION PERMANENTE

Stop à la stigmatisation des personnes surendettées



Bruxelles, le 29 octobre 2020 – Le surendettement et la pauvreté touchent de plus en plus de Belges. En cause : un accident de la vie tel qu'une maladie, une séparation ou, plus récemment, une crise sanitaire et économique qui entraîne une perte d'emploi et/ou une diminution des revenus. Souvent non responsables de leur situation, les personnes surendettées se retrouvent malgré tout stigmatisées par la société.

Dans sa nouvelle brochure intitulée : « Quand les dettes s'accumulent : sortir la tête de l'eau », l'asbl Question Santé interpelle sur le phénomène de surendettement. Dans la société de consommation qui est la nôtre, ne pas posséder ou pas assez, n'est-ce pas socialement stigmatisant ? Peut-on se prémunir des aléas de la vie ? Comment survivre à la crise économique qui suivra la crise sanitaire ?

Le surendettement en Belgique

On parle de surendettement lorsque les personnes éprouvent de graves difficultés financières et ne peuvent plus, avec leurs revenus, faire face à toutes leurs dettes et ce, de manière durable. En Belgique, depuis l'an 2000, le taux d'endettement des Belges a sensiblement augmenté (de 40% du PIB en 2000 à 60% du PIB en 2019) et dépasse aujourd'hui la moyenne européenne. Il faut dire qu'aujourd'hui, 2/3 des Belges en âge d'emprunter ont au moins un crédit à leur actif.

Par conséquent, on imagine bien souvent les personnes surendettées comme dispendieuses, achetant à tort et à travers, sans prêter attention à leur budget et peu soucieuses de remplir leurs engagements financiers : ce qu'elles ne peuvent acheter en espèces, elles l'obtiendraient à crédit. Pourtant ceux et celles qui se comportent de la sorte ne représenteraient que 20% des personnes en difficultés financières. En effet, contrairement à ce qui est parfois mis en avant, le surendettement n'est pas toujours lié à des crédits souscrits de manière inconsidérée. Les dettes représentent souvent des factures de loyer, d'énergie et d'eau, de soins de santé impayées faute de moyens suffisants.

Tout le monde peut être touché

Trois critères permettent d'évaluer les difficultés matérielles que rencontrent les personnes. Tout d'abord, les moyens financiers disponibles. Ainsi, en 2018, on considérait qu'une personne isolée était en situation de pauvreté si elle disposait de moins de 1.187 euros nets par mois pour vivre. Un ménage composé de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans était considéré comme étant en situation de pauvreté s'il devait vivre avec moins de 2.493 euros nets par mois. Second critère : la privation de certains biens matériels essentiels (logement, chauffage, voiture, lave-linge...). Le dernier critère concerne les personnes qui n'ont pas ou peu la possibilité de travailler.

Selon ce triple indicateur, 19,8% de la population court un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. C'est le cas des personnes qui émargent au CPAS et qui reçoivent un revenu d'intégration inférieur au montant préconisé comme le minimum pour vivre. Mais pas uniquement. Selon une enquête de la mutualité Solidaris, 48% de travailleurs sont également en situation de pauvreté. Cela concerne davantage les femmes, les personnes locataires de leur logement, les travailleurs à temps partiel non choisis, les personnes ayant connu des périodes de chômage de longue durée, les travailleurs en contrat de travail à durée déterminée, les familles monoparentales, les moins diplômés... La principale cause de surendettement est à chercher dans les accidents de la vie : la perte d'un emploi, un accident ou une maladie, une séparation... et le budget qui était à l'équilibre jusqu'ici ne l'est plus du tout.

Personne n'est à l'abri d'une mauvaise passe. La crise sanitaire que nous vivons actuellement, ses conséquences sur la vie en société et donc sur le marché de l'emploi en est la preuve. Notre système de protection sociale a joué son rôle avec le chômage temporaire ou les primes et autres aides pour les indépendants mais cela n'a pas empêché une perte de revenus. Les ménages qui avaient déjà un équilibre financier fragile initialement se retrouvent aujourd'hui avec des difficultés économiques sévères. Si la situation perdure, ils seront rejoints par des ménages qui avaient une situation financière tout à fait confortable avant. Les Belges vont-ils arriver à se sortir de la crise ou vont-ils encore plus s'endetter ?

Des aides existent

Le problème, c'est que la société stigmatise ceux qui possèdent peu. La reconnaissance sociale passe par l'accumulation de biens matériels. Si on ne peut pas suivre, on n'est plus dans le coup, on est inférieur aux autres, on gère mal son argent... C'est ainsi que, malgré qu'ils ne soient en rien responsables de leur situation, ceux qui ont des difficultés financières sur le long terme finissent par éprouver plusieurs sentiments tels que : le déni, la culpabilité, la honte ou encore la perte d'estime de soi. S'en suit une forme de tabou tant pour celui qui vit les difficultés financières que dans l'entourage qui n'a pas forcément envie d'être confronté à cette réalité.

Comme le rappelle la brochure « Quand les dettes s'accumulent : sortir la tête de l'eau » de l'asbl Question Santé, des services de médiation de dettes sont là pour dégager des solutions. Il existe également une procédure judiciaire pour les cas de surendettement important. En Wallonie, les services de médiation de dettes ont développé un autre type d'aide : les GAPS ou groupes d'appui de prévention du surendettement. L'idée est de permettre de se réunir de manière conviviale et non stigmatisante autour de ces thématiques en compagnie d'experts et de travailleurs sociaux impliqués dans la médiation de dettes.

À travers la brochure « Quand les dettes s'accumulent : sortir la tête de l'eau », l'asbl Question Santé invite la société à stopper les préjugés sur les personnes surendettées et appelle les citoyens en difficultés financières à ne pas rester seuls.

Quelques sites pour trouver des adresses et du soutien :

- Site du Centre d'appui aux services de médiation de dettes bruxellois : www.mediationdedettes.be
- Site du Gils (centre de référence en médiation de dettes pour la province de Liège) : www.cdr-gils.be

- Site de Medenam (centre de référence en médiation de dettes pour la province de Namur) : www.medenam.be
- Site du Creno (Centre de référence en médiation de dettes pour la province du Hainaut) : www.creno.be
- Site du GAS (Centre de référence en médiation de dettes pour la province de Luxembourg) : www.gaslux.be
- Site du Réseau Trapes (Tous en réseau pour prévenir et expérimenter le surendettement) : www.trapes.be

Découvrir notre nouvelle brochure

A propos de la brochure d'éducation permanente

Pour prendre connaissance de cette nouvelle brochure, vous pouvez consulter le site : www.questionsante.org/educationpermanente. Elle est disponible gratuitement auprès de l'asbl Question Santé et peut être commandée par courrier Rue du Viaduc, 72 – 1050 Bruxelles, par téléphone au +32 (0)2 512 41 74 ou par email à info@questionsante.org.

A propos de Question Santé

L'asbl Question Santé met en débat les enjeux individuels et collectifs de la santé et les traduit en projets et outils, accessibles à des publics variés. Elle est un acteur reconnu dans le domaine de la santé, en matière d'information, d'éducation, d'animation, de gestion de projet et de communication. Intégrée dans de multiples réseaux d'acteurs institutionnels et de terrain, Question Santé s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, à l'écoute des besoins et des évolutions sociétales.

CONTACT PRESSE :

Mélissa Rigot
Chargée de communication
melissa@questionsante.org
+32 2 512 41 74



AVEC LE SOUTIEN DE :



Copyright © 2020 Question Santé ASBL, tous droits réservés.

Notre adresse email : info@questionsante.org

Question Santé ASBL

Rue du Viaduc 72, 1050 Bruxelles - Belgique
Tél : +32 (0)2 512 4174 - www.questionsante.org
Entreprise : N°422 023 343, inscrite au RPM de Bruxelles
IBAN : BE98 0682 1150 5493

Vous recevez cet email car vous vous êtes inscrit sur la liste de distribution de Question Santé.

Vous souhaitez modifier la manière dont vous recevez nos e-mails ?

[Modifiez vos préférences](#) ou [désabonnez-vous de cette liste](#)

This email was sent to <<Adresse Email>>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Question Santé ASBL · rue du Viaduc 72 · Bruxelles 1050 · Belgium